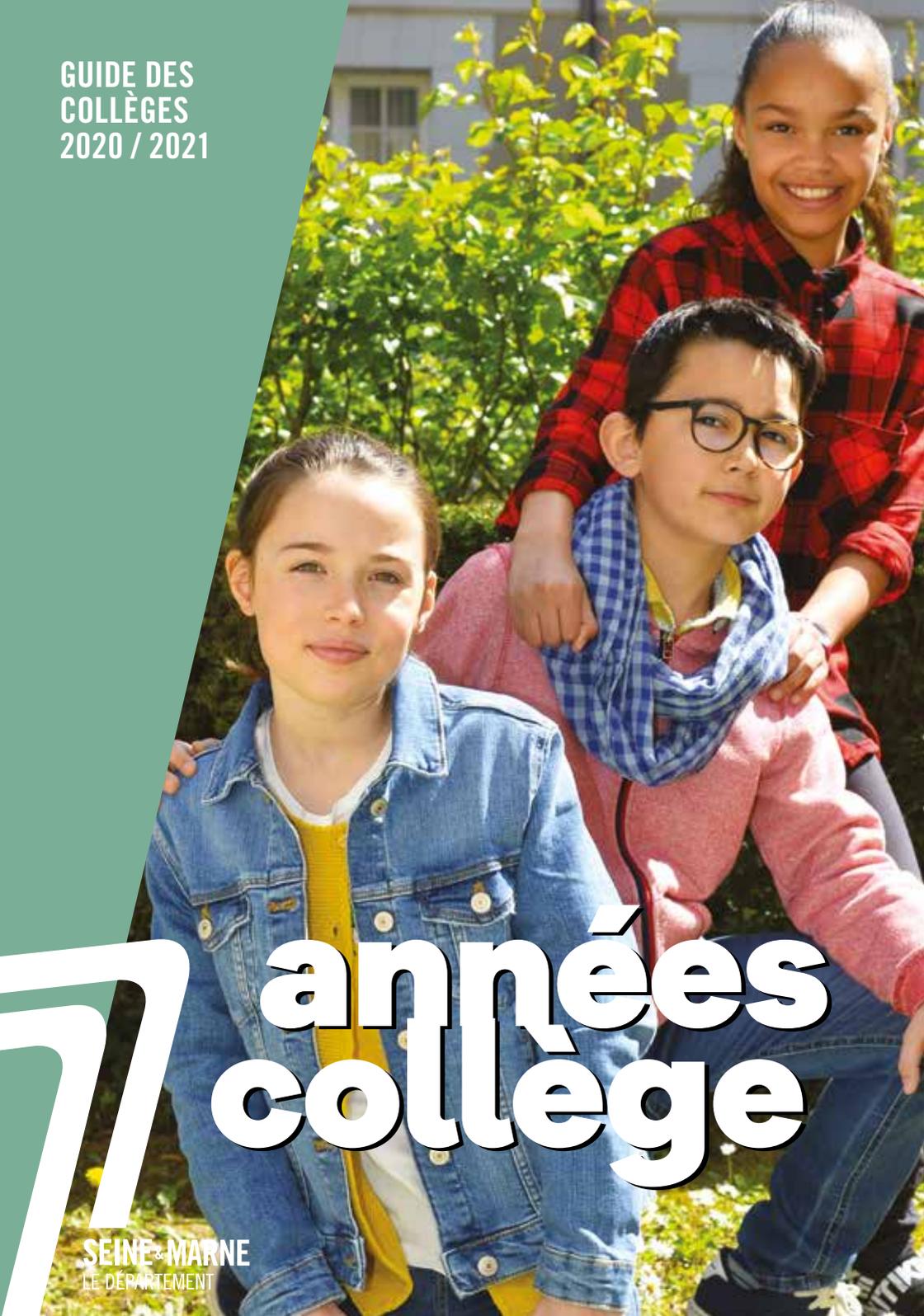


GUIDE DES
COLLÈGES
2020 / 2021

A photograph of three teenagers outdoors. In the foreground, a girl with brown hair tied back, wearing a blue denim jacket over a yellow top, looks towards the camera. Behind her, a boy with glasses and a blue checkered scarf sits on the shoulders of a girl in a red and black plaid shirt. They are all smiling and appear to be in a park or schoolyard with green foliage in the background.

7 années collège

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



**« Les enfants sont maîtres
de leur destin avec l'appui
de leurs parents. »**

Marcel Rufo, pédopsychiatre

L'éducation : une priorité pour le Département



Patrick Septiers

Président
du Département
de Seine-et-Marne

La qualité de vie dans nos **128 collèges** représente une priorité de notre mandat, car nous sommes persuadés qu'offrir aux 73 000 collégiens seine-et-marnais et à leurs équipes pédagogiques, des conditions de travail de qualité, contribue fortement à la réussite des élèves.

Après avoir réalisé une grande partie des travaux nécessaires à assurer le bon fonctionnement des collèges et à les rendre sûrs et accueillants.

Le département a souhaité enrichir l'offre éducative par le biais de nombreuses actions pour construire le collège de demain.

En effet, les collégiens seine-et-marnais sont un enjeu principal pour le Département, améliorer l'efficacité des dispositifs en faveur des collégiens est notre priorité !

Enfin, nous avons à cœur d'offrir aux demi-pensionnaires des repas de qualité, issus notamment de l'agriculture seine-et-marnaise.

Oui, le Département s'engage concrètement pour la jeunesse en Seine-et-Marne !



Daisy Luczak

Vice-présidente
en charge des finances,
de l'éducation
et des collèges



Anne-Laure Fontbonne

Vice-présidente
en charge des bâtiments
départementaux

Bonne rentrée à tous !

/ 06 comprendre le fonctionnement du collège

- une compétence partagée avec l'Éducation nationale p.7
- la présence du Département dans les collèges p.8
- le personnel dans les collèges p.10

/ 12 se déplacer

- quelle carte de transport pour mon enfant ? p.12
- quel tarif ? p.14
- les règles de conduite et de sécurité à bord du car p.14
- le transport des élèves handicapés p.14
- la sécurité routière p.15

/ 16 se restaurer

- une alimentation équilibrée et des produits de qualité p.17
- le respect des réglementations nutritionnelle et sanitaire p.18
- le prix d'un repas p.18
- CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire p.19
- des animations tout au long de l'année p.19
- le repas : un moment de détente selon des règles de conduite p.19

/ 20 parcours collégien

- grandir grâce au parcours collégien ! p.21
- axe 1 : le collégien de demain : ouverture sur le monde professionnel p.24
- axe 2 : le collégien citoyen : ouverture sur son environnement p.26
- axe 3 : le collégien épanoui, à l'aise dans son corps p.27
- axe 4 : une offre accessible à tous pour tous les territoires p.28

/ 30 s'orienter et s'informer

- structure info jeunesse CIJ77 p.32
- question santé p.34
- contacts et numéros utiles p.35 (anonyme et gratuit, tous les jours de 8h à minuit)



comprendre le fonctionnement du collège

- une compétence partagée avec l'Éducation nationale
- la présence du Département dans les collèges
- le personnel dans les collèges

→ une compétence partagée avec l'Éducation nationale

Dans les collèges publics, le Département de Seine-et-Marne est chargé de :

- construire et réhabiliter les établissements
- effectuer les travaux de maintenance et d'entretien
- financer la quasi-totalité du fonctionnement des collèges
- équiper les établissements en matériels nécessaires à la vie scolaire (tables, chaises, matériels scientifiques, ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels et mobiliers de cuisine...)
- financer les projets éducatifs et les supports nécessaires pour les mener à bien (activités, livres, ateliers...)
- employer les personnels techniques d'accueil (agent d'accueil), d'entretien général et technique (nettoyage, travaux courants) et de restauration (chef de cuisine, cuisinier...). Au total, **ce sont plus de 1500 agents au service des collégiens.**



En 2020, plus de **71.6 M€** sont consacrés aux collèges en investissement (construction, travaux, dotation matériel...). Les dépenses de fonctionnement (hors transports scolaires) s'élèvent à **38 M€**.

44,5 M€ sont également consacrés aux frais de personnels techniques des collèges.

Les équipes de l'Éducation nationale relèvent de l'État et assurent, quant à elles, principalement les fonctions pédagogiques et administratives. Elles sont à votre disposition, toute l'année, pour toute question concernant la vie scolaire de votre enfant.

LES COLLÈGES EN SEINE-ET-MARNE, CE SONT :

128 COLLÈGES PUBLICS
ET **17** COLLÈGES PRIVÉS

81 409 COLLÉGIENS :
72 879 DANS LES COLLÈGES PUBLICS
DONT **1 650** EN SEGPA* ET **8 897**
DANS LES COLLÈGES PRIVÉS

*SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

27 COLLÈGES
AVEC UNE SEGPA

44 SECTIONS SPORTIVES
SCOLAIRES
DONT 2 SECTIONS BASKET FAUTEUIL
(CHIFFRES RENTRÉE 2019)

→ la présence du Département dans les collèges

SPORT

- Soutien à **43** sections sportives scolaires
- Aides aux associations sportives et à 134 associations UNSS (17 000 licenciés)

RESTAURATION

- Gestion de l'offre de restauration et du personnel associé
- **6,8** millions de repas servis par an

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

- Plus de **60 M€** investis chaque année

- ## TRANSPORT SCOLAIRE
- Plus de **40 000** élèves véhiculés chaque jour

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- 1 PC et 1 vidéo projecteur interactif dans chaque classe pour 128 collèges
- 1 valise de 16 équipements mobiles dans chaque collège
- 100 % des collèges reliés à la fibre
- 100 % des collèges connectés à l'Environnement Numérique de Travail

CULTURE

- 10 collèges dotés chaque année de 300 ouvrages sur la poésie, le théâtre et les arts...
- Organisation d'échanges avec des auteurs et réalisateurs de documentaires

SÉCURISATION

- 100 % des collèges équipés de vidéosurveillance

PROJETS ÉDUCATIFS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

- Aide financière pour la réalisation de projets éducatifs, citoyens et de soutien à la découverte des métiers, la participation à des concours

COLLÈGE
Liberté,
Égalité,
Fraternité



→ le personnel dans les collèges

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le principal, chef d'établissement avec l'équipe administrative, gère la répartition des élèves dans les classes, suit le conseil de classe et préside le conseil d'administration.



Le principal adjoint seconde le principal dans son travail et s'occupe des emplois du temps des élèves, des enseignants, de l'occupation des salles...



L'adjoint gestionnaire assure la gestion financière et matérielle du collège (achats et paiements), et en particulier de la demi-pension. Il dirige le personnel de service.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Les personnels techniques, agents du Département, garantissent la bonne organisation du collège : **agents d'accueil** (physique et téléphonique), **agents de la restauration, agents de nettoyage et de la maintenance.**



L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Les professeurs sont environ 10 par niveau, un par matière.

Chaque classe a un **professeur principal** qui fait le lien entre les professeurs, les parents ou les surveillants, suit les résultats scolaires des élèves et décide, si besoin, de mettre en place un accompagnement pédagogique.



Le professeur documentaliste, responsable du Centre de Documentation et d'Information, aide les élèves dans leurs recherches, leurs lectures ou le choix de documents.



QUI FA
AU COL

LES É
de la 6^e

Chaque classe élit deux **délégués** qui participent

IT QUOI LÈGE?

LÈVES
à la 3^e



LA VIE SCOLAIRE

Le conseiller principal d'éducation, aidé par les **surveillants**, fait respecter le règlement intérieur, informe les élèves, vérifie leurs absences et leurs retards, règle les conflits...



L'ORIENTATION

Le conseiller d'orientation psychologue accompagne les familles et élèves au moment des choix d'orientation et informe les élèves sur les métiers et les formations.

L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Le médecin scolaire met en place la politique de santé en faveur de tous les élèves et réalise les bilans de santé.

L'infirmière est chargée de l'accueil et de l'écoute des élèves et de leurs parents.



L'assistante sociale apporte aide, écoute, conseils et soutien aux élèves en difficulté pour favoriser leur réussite individuelle.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Foyer socio-éducatif propose des clubs et des activités portés par l'équipe éducative, les élèves ou les parents d'élèves.

L'association sportive propose des activités sportives hors du temps scolaire.

L'association des parents d'élèves fait le lien avec les professeurs et l'équipe de direction.



au conseil de classe
et au conseil
d'administration.

IDIX

A photograph of four children standing at a bus stop. From left to right: a girl in a red and black plaid shirt holding a volleyball, a boy in a pink hoodie and glasses, a girl in a yellow jacket, and a boy in a maroon t-shirt and glasses. The bus stop has a sign with the number 426. The background shows trees and a building.

se déplacer

- quelle carte de transport pour mon enfant ?
- quel tarif ?
- les règles de conduite et de sécurité à bord du car
- le transport des élèves handicapés
- la sécurité routière

→ quelle carte de transport pour mon enfant ?

En Seine-et-Marne, il existe **des lignes régulières** (Carte Imagine R ou carte scolaire bus) ou **les circuits spéciaux** (Carte Scol'R).
Pour savoir si votre enfant est concerné par un circuit spécial, rendez-vous sur le site du Département **seine-et-marne.fr**. S'il n'est pas usager d'un circuit spécial, l'application vous redirigera vers le prestataire compétent.

CARTE IMAGINE R

La carte est valable sur toutes les lignes régulières : Optile, RATP et Transilien SNCF hors circuits scolaires spéciaux. Elle permet, toute l'année, un nombre illimité de voyages dans toute l'Île-de-France.

Pour l'année 2020/2021, l'inscription se fait directement en ligne sur imagine-r.com - infos : 09 69 39 55 55 (appel non surtaxé)

CARTE SCOLAIRE BUS LIGNES RÉGULIÈRES

LA CARTE PERMET UN TRAJET ALLER/RETOUR PAR JOUR, DURANT LA PÉRIODE SCOLAIRE, UNIQUEMENT SUR LES LIGNES RÉGULIÈRES DE BUS DU RÉSEAU OPTILE.

LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EST À RETIRER AUPRÈS DU TRANSPORTEUR.

CARTE SCOL'R

Le Département met en place des circuits spéciaux lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière. La carte est valable durant la période scolaire pour les enfants scolarisés avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire. **L'inscription se fait directement en ligne sur seine-et-marne.fr ou par courrier en renvoyant le formulaire téléchargeable sur le site internet.**
Tél. : 01 64 14 77 77



Carte Scol'R :
ouverture des inscriptions **début juin 2020**
sur seine-et-marne.fr.

→ quel tarif ?

Il est de :

- **75 € pour la Carte Imagine R**, une fois la participation départementale de 250 € déduite (via le site du Département début 2021).
 - **24 € pour la Carte Scol'R sur circuit spécial scolaire**
 - Le tarif de la **Carte scolaire bus** varie en fonction de la distance parcourue par le véhicule de transport scolaire entre le point d'arrêt le plus proche du domicile et l'établissement scolaire (se renseigner auprès du transporteur).
- Cette carte ne bénéficie pas de subvention départementale.**

→ les règles de conduite et de sécurité à bord du car

- Présenter sa carte de transport à chaque passage.
- Monter et descendre du car au niveau des points d'arrêt.
- Ne jamais traverser devant le car. Il est nécessaire d'attendre le départ du car pour traverser la chaussée.
- Ne jamais courir en descendant du car.
- Mettre sa ceinture de sécurité dans le car.
- Ne pas chahuter dans le car.
- Ne pas parler au chauffeur pendant la conduite sauf pour lui signaler tout incident constaté, durant le trajet.

→ le transport des élèves handicapés

Le Département organise et finance le transport des élèves handicapés. Deux modalités d'organisation existent : les circuits adaptés et le remboursement d'indemnités kilométriques en cas d'utilisation d'un véhicule personnel.

Il est nécessaire de déposer le plus tôt possible un dossier de demande auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Une fois l'avis favorable au transport scolaire notifié par CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), **le formulaire d'inscription est à télécharger sur seine-et-marne.fr et à renvoyer au Département pour traitement.**

INFOS

Pour vous aider dans vos démarches, contactez le Pole autonomie territorial (PAT) le plus proche de chez vous (coordonnées sur le site Internet seine-et-marne.fr)

MDPH / 01 64 19 11 40 - <http://www.mdph77.fr/formulaires-de-contact>

Département de Seine-et-Marne / 01 64 14 77 77 - btph@departement77.fr

→ La sécurité routière

Chaque collégien a son mode de déplacement (en bus, à vélo, à pied) pour se rendre au collège. La route est un espace partagé entre piétons, automobilistes, cyclistes... et le Code de la route s'applique pour garantir la sécurité de tous.

Pour accompagner l'apprentissage de la sécurité routière, le Département de Seine-et-Marne offre à tous les élèves de 6^e, un livret « **Bien circuler à vélo** » leur délivrant des conseils pratiques. En 5^e, ils reçoivent un livret pour les préparer aux examens de l'**Attestation scolaire de sécurité routière** (ASSR). Les examens ont lieu en 5^e (1^{er} niveau) et en 3^e (2^e niveau). Ils sont organisés indépendamment par chaque collège.



Les ASSR de 1^{er} et 2^e niveau sont obligatoires pour s'inscrire au permis AM dès 14 ans (permis nécessaire à la conduite des cyclomoteurs ou quadricycles légers de 50 cm³ maximum).
Conservez-les précieusement !

À SAVOIR

Le Département a signé un partenariat avec l'Association prévention routière (APR) pour dispenser des sessions d'information. Elle intervient à la demande du collège pour sensibiliser les élèves sur diverses thématiques comme les dangers de l'alcool et des drogues au volant et prodiguer des conseils sur la pratique du vélo...



Depuis le 2 mars 2017, le port d'un casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers. Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %. Le casque doit porter la mention NF ou ECE 22/04, 22/05.
Parents, montrez le bon exemple ! Équipez-vous aussi.
(Journal officiel du 22 décembre 2016)



se restaurer

- des repas équilibrés
- le respect des réglementations nutritionnelle et sanitaire
- le prix d'un repas
- CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire
- des animations tout au long de l'année
- le repas, un moment de détente selon des règles de conduite

→ une alimentation équilibrée et des produits de qualité

Le repas c'est sacré ! Ce moment important qui rythme la journée doit être un espace de détente et de convivialité mais aussi le lieu de l'acquisition de bons réflexes concernant l'alimentation.

LA RESPONSABILITE DU DEPARTEMENT

La restauration dans les collèges est sous la responsabilité du Département qui assure la préparation et le service des repas, la mise en place de mobilier dans les restaurants scolaires, l'installation d'équipements professionnels de cuisine, de tables de tri des déchets et des animations tout au long de l'année. Ainsi, une équipe d'agents du Département assure durant toute l'année scolaire la mise en place d'un service de restauration de qualité.



LA LOI EGALIM ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

En 2018, la loi dite « Egalim » a fixé des objectifs nationaux en matière de nutrition afin de favoriser une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement.

Le Département a décliné les objectifs fixés par la loi dans son projet alimentaire territorial afin de :

- favoriser l'approvisionnement des restaurants scolaires auprès des **producteurs locaux** et promouvoir **les circuits courts**,
- proposer des **produits durables et bio**,
- proposer aux collégiens **un repas végétarien par semaine**,
- favoriser le **tri des déchets** et lutter contre le **gaspillage alimentaire**,
- améliorer **l'information des élèves et des familles** sur la composition des repas et la provenance des denrées.



Les chefs de cuisine bénéficient du soutien de la diététicienne et d'experts techniques du Département et de différents outils dont un logiciel métier «7 équilibré» pour élaborer des repas sains et équilibrés conformes à la réglementation

→ Le respect des réglementations nutritionnelles et sanitaires

Les menus et les repas servis aux collégiens sont soumis à des obligations nutritionnelles et sanitaires définies par des dispositifs législatifs et des réglementations françaises et européennes.

En matière nutritionnelle, les repas servis répondent à 5 objectifs fondamentaux :

- le respect des fréquences de présentation des plats et de certains grammages, l'objectif étant de garantir un apport suffisant en fruits, légumes, féculents, fer, calcium, et de limiter les produits trop gras et trop sucrés
- la réalisation de menus à 4 ou 5 composantes (entrée, plat, garniture, produit laitier et/ou dessert)
- le respect des règles de mise à disposition d'eau, de pain (en libre accès), de sel et de sauces (en accès limité en fonction des repas)
- l'identification distincte des produits de saison sur les menus
- la conservation des documents pendant 3 mois (fiches techniques des repas)
- les équipes de cuisine sont formées à la sécurité sanitaire et aux bonnes pratiques d'hygiène pour assurer aux collégiens une sécurité maximale quant à la qualité des repas et à l'absence de risque pour la santé

→ le prix d'un repas

Pour l'année 2019, le tarif moyen du repas était de 10 €.

La charge aux familles peut varier entre 3,27 € et 4,22 € avec un prix moyen à 3,54 €.

Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration scolaire, le Département fixe chaque année le taux d'évolution des tarifs.

Cette évolution tient compte de divers paramètres et indices telle que l'évolution des prix à la consommation.

69 %

**DES COLLÉGIENS SEINE-ET-MARNAIS DÉJEUNENT
QUOTIDIENNEMENT À LA CANTINE**

6,8 millions de repas

**PRÉPARÉS PAR LES CHEFS DE CUISINE ET LEUR ÉQUIPE
ET SERVIS CHAQUE ANNÉE**

→ CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à offrir aux collégiens un service de restauration et accessible à tous. À ce titre, il accorde une aide à la restauration scolaire pour les familles aux revenus modestes, nommée **CantiNéo77**. Cette aide, **d'un montant de 1,75 € ou 2,19 €** est déduite du prix du repas.

Pour en bénéficier, le collégien doit déjeuner à la cantine au moins trois jours par semaine et le quotient familial doit être inférieur ou égal à 650 €.

Si vous êtes allocataires de la CAF, vous recevrez automatiquement une information.

Les familles non allocataires de la CAF peuvent également bénéficier de cette aide, le quotient est alors calculé par les services départementaux.

INFO

Pour bénéficier de cette aide pour l'année 2020/2021, la demande s'effectue en ligne avant le 1^{er} octobre 2020 sur le site du département.

[Plus de détails sur seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)

→ des animations tout au long de l'année

Pour sensibiliser les collégiens à la diversité des goûts et à la promotion des produits locaux, des animations culinaires sont organisées tout au long de l'année dans de nombreux restaurants scolaires.



→ le repas : un moment de détente selon des règles de conduite

En début d'année, **les élèves et leurs responsables légaux s'engagent à respecter le règlement départemental de la restauration scolaire.**

Le repas est un moment de détente pour tous : l'entrée doit se faire dans le calme. Toute demande au personnel de surveillance ou de service doit se faire poliment et dans le respect des tâches de chacun.

En cas de non-respect du règlement de la restauration scolaire, des sanctions s'appliqueront, conformément au règlement intérieur du collège.



parcours collégien

- grandir grâce au parcours collégien !
- axe 1 : le collégien de demain : ouverture sur le monde professionnel
- axe 2 : le collégien citoyen : ouverture sur son environnement
- axe 3 : le collégien épanoui, à l'aise dans son corps
- axe 4 : une offre accessible à tous pour tous les territoires

→ Grandir grâce au parcours collégien !

Dans le cadre d'un hackathon qui s'est tenu les 7 et 8 décembre 2019, différentes équipes représentées par des collégiens, leurs enseignants et des acteurs associatifs et économiques du territoire ont construit des projets qui devaient répondre à un besoin identifié. Chaque équipe devait présenter son prototype et le défendre devant un jury d'élus et d'experts. Ainsi, plusieurs projets ont pu être développés lors de la phase d'incubation et mis en œuvre dès la rentrée 2020. Ces projets sont articulés autour de 4 axes :

- **Axe 1** - Le collégien de demain : ouverture sur le monde professionnel
- **Axe 2** - Le collégien citoyen : ouverture sur son environnement
- **Axe 3** - Le collégien épanoui, à l'aise dans son corps
- **Axe 4** - Une offre accessible à tous pour tous les territoires

EN AVANT LES PROJETS PARCOURS COLLÉGIEN !

Le Département propose chaque année aux collèges de développer des projets dont la thématique fait partie d'un des 4 axes. Ainsi, dès la 6^e, les jeunes et leurs professeurs sont incités à construire des projets innovants.

Une aide financière d'un montant maximum de 800 euros peut être accordée.



INFO

Département de Seine-et-Marne / 01 64 14 77 77

LE PARCOURS COLLÉGIEEN

LE COLLÉGIEEN DE DEMAIN : OUVERTURE SUR LE MONDE PROFESSIONNEL

 - MyStage77 : plateforme pour faciliter la recherche de stage

- Mini-entreprises : découvrir et expérimenter l'entrepreneuriat

 - Explorateur de métiers : plateforme numérique de découverte de 500 métiers (vidéos, fiches, témoignages) accessible via l'ENT

- Passion métiers : interventions d'agents du Département pour expliquer leurs parcours



LE COLLÉGIEEN CITOYEN : OUVERTURE SUR SON ENVIRONNEMENT

- Découvrir son passé : Archives départementales et Memorial de la Shoah

- Développement durable : « Collège nature » qui récompense des projets environnementaux et actions autour de la restauration scolaire

 - Parcours olympique JO 2024

- Éducation à la citoyenneté numérique et aux médias

 - Application de formation aux premiers secours

- Découverte de la citoyenneté européenne



LE COLLÉGIEN ÉPANOUI, À L'AISE DANS SON CORPS

- S'épanouir par la pratique sportive, artistique et culturelle, développer son éloquence, être sensibilisé aux questions de santé

NOUVEAUTE - Concours départemental du collège innovant récompensant les projets les plus originaux

NOUVEAUTE - La salle de confiance : espace accueillant et chaleureux au sein duquel des collégiens pourront venir échanger avec leurs camarades sur les problématiques rencontrées au collège



UNE OFFRE ACCESSIBLE À TOUS POUR TOUS LES TERRITOIRES

- Offre culturelle départementale à destination des collégiens

- Offre mobile : Mobil'Histoire, Malles itinérantes, Microfolies...

NOUVEAUTE - Résidences d'artistes, de sportifs, de chercheurs et de créateurs d'entreprises innovantes dans les collèges

NOUVEAUTE - Rendre accessible par le numérique les richesses patrimoniales et culturelles du Département

NOUVEAUTE - MyClasse77 : plateforme d'accompagnement scolaire



→ AXE 1 / Le collégien de demain : ouverture sur le monde professionnel

DÉCOUVRIR, S'INFORMER, S'ORIENTER !

CRÉATION D'UNE MINI-ENTREPRISE

L'association « Entreprendre pour apprendre » propose aux élèves, tout au long de l'année scolaire, de créer leur propre entreprise, concevoir et commercialiser des produits ou services. Les collégiens sont guidés par leurs professeurs et par un parrain chef d'entreprise. Cette expérience de création et de gestion d'entreprise les immerge directement dans l'univers du monde du travail. En fin d'année scolaire, les élèves sont invités à présenter leur projet devant un jury et 10 prix sont décernés par les partenaires de la manifestation.

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

MyStage77 : plateforme de recherche de stages de 3^e



À partir de septembre 2020, l'ensemble des collégiens de 3^e aura un accès à une plateforme numérique qui facilitera la recherche du stage obligatoire d'observation pour les élèves de 3^e, leur famille et permettra l'accompagnement des élèves par les équipes éducatives. Cet outil sera accessible via l'ENT.

Application découverte des métiers

À compter de la rentrée 2020, les élèves disposeront d'un accès à une plateforme numérique de découverte des métiers accessible via l'ENT. Ce module numérique permet de découvrir plus de 500 métiers par le biais de témoignages en vidéo de professionnels et de fiches parcours.

Passion métiers

L'opération Passion métiers permet aux collégiens de rencontrer des agents du Département qui exercent des métiers dans tous les secteurs d'activités. L'idée est simple et efficace : présenter son métier, son cursus et ensuite échanger avec les élèves et leur permettre d'avoir une approche réaliste des professions.

LES STRUCTURES INFORMATION JEUNESSE, CAP SUR L'ORIENTATION

Réseau unique de proximité, intégré et reconnu, les structures IJ informent et accompagnent les jeunes sur tous les sujets liés à leur autonomie et à toutes les étapes de leurs parcours (travailler, se former, accéder aux droits, partir à l'étranger, s'engager, se loger, vivre au quotidien...) et les rend acteurs de la construction de leur futur.

Retrouvez leurs coordonnées page 31.

DES PROJETS POUR EXPÉRIMENTER

→ AXE 2 / Le collégien citoyen : ouverture sur son environnement

DES PROJETS JEUNES STIMULANTS

Les jeunes fourmillent d'idées et le Département est à leurs côtés quand il s'agit de projets citoyens environnementaux ou d'accès aux activités sportives, culturelles, d'actions de solidarité...

Dès 12 ans, ils peuvent déposer un projet avec un objectif éducatif, monté et organisé par, avec et pour les jeunes, en dehors du temps scolaire.

Le dossier est à télécharger sur le site du Département. Il accorde une aide financière et un accompagnement au projet.

PARTENARIAT AVEC LE MÉMORIAL DE LA SHOAH

Un partenariat existe entre le Mémorial et le Département pour permettre la visite du site au plus grand nombre d'élèves et une sensibilisation à l'histoire de la Shoah par les actions suivantes (séances d'information et de formation de la communauté éducative, visites des locaux du Mémorial, parcours de la mémoire).



→ AXE 3 / le collégien épanoui, à l'aise dans son corps

DU SPORT POUR TOUS !

Indispensable pour la santé et le développement des enfants, la pratique du sport à l'école ou dans les associations est encouragée par le département à travers diverses actions.

« TOUS NAGEURS EN 6^E »

Pour favoriser l'apprentissage de la natation, le Département aide les collèges du département et participe aux frais de transports des classes de 6^e vers les piscines et à la location de celles-ci. Plus de 15 000 élèves sont concernés chaque année. Ainsi, à la sortie de 6^e, tous les élèves maîtrisent correctement au moins une nage.



LE DÉVELOPPEMENT DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Dans certains collèges seine-et-marnais, le haut niveau est à l'honneur. On compte 43 sections sportives scolaires pour 24 disciplines soutenues par le Département pour accueillir les jeunes à fort potentiel sportif.

L'AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

En partenariat depuis de nombreuses années, le Département et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) encourage la pratique sportive, la citoyenneté à travers le sport et les projets autour de la santé. Chaque collège propose des activités sportives pendant la pause méridienne ou le mercredi après-midi. L'UNSS de Seine-et-Marne organise chaque année le « Challenge du Conseil départemental des cross scolaires ».



→ AXE 4 / une offre accessible à tous pour tous les territoires

COLLEGES77.FR, LE LIEN ENTRE LE COLLÈGE ET LA FAMILLE

À la maison et en cours, les nouvelles technologies sont omniprésentes.

À la rentrée 2020, l'ensemble des collèges seront connectés à l'Espace Numérique de Travail (ENT) : **colleges77.fr**

Ce site permet de consulter l'emploi du temps, le cahier de textes, les notes et bulletins de votre enfant et même d'échanger avec les professeurs...

Il donne aussi accès à de multiples informations comme :

- les projets éducatifs, le sport, la santé, les aides financières, etc.
- le suivi des actualités des collèges,
- les associations de parents d'élèves.

MyClasse77 : plateforme d'accompagnement scolaire

Une plateforme d'accompagnement scolaire sera également déployée progressivement dans l'ENT des collégiens.

Cette plateforme permettra aux équipes éducatives de disposer d'un outil facilitant l'aide aux devoirs et d'individualiser le suivi des collégiens en fonction de leurs besoins. Les parents pourront suivre les progrès de leurs enfants. Quant aux élèves, ils disposeront, sur un lieu unique de l'ensemble du programme et pourront à la fois suivre les parcours proposés par les professeurs et approfondir leurs compétences en toute autonomie.

Le déploiement de cette plateforme s'accompagnera d'un supplément de dotation du matériel informatique mis à disposition dans les collèges. Ainsi, la plateforme pourra être utilisée en classe, mais aussi dans le cadre des heures dédiées aux devoirs et du dispositif « devoirs faits ».

MYCLASSE77
La plateforme d'accompagnement scolaire



colleges77.fr

C'est le site de référence pour tout savoir sur les actions portées par le Département et ses partenaires et vous accompagner durant vos « années collège » !

L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE EN CLASSE

En cours, aussi, votre enfant utilise les nouvelles technologies.

Les 128 collèges sont équipés d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur interactif dans chaque classe. Les collégiens disposent d'autres ordinateurs au CDI et de classes numériques mobiles (tablettes, ordinateurs portables), d'imprimantes 3D, de robots pour découvrir la programmation.

Tous les collèges auront eu leurs parcs informatiques rénovés et une sécurisation des serveurs réalisés par le Département.

CÔTÉ CULTURE : LE PROGRAMME !

LECTURE PUBLIQUE

La Médiathèque départementale offre 300 ouvrages par an à 10 centres de documentation et d'information (CDI) des collèges. L'année de leur dotation, les collèges peuvent choisir un dispositif culturel pour favoriser la rencontre des collégiens avec des œuvres et des artistes :

- À Voix Vives (théâtre et poésie),
- À tout doc (cinéma documentaire),
- Écoutes actives (musique contemporaine),
- Cycles sciences.

La Médiathèque départementale accompagne les collèges dans le montage des dossiers de résidence d'auteur, prête des documents et des modules d'expositions aux CDI et propose des temps de formation pour les enseignants.

Depuis 2018, la Médiathèque organise également un concours d'écriture de nouvelle policière : Suspense en Seine-et-Marne.

Par ailleurs, **Medialib77.fr** propose des méthodes d'apprentissage des langues, des ebooks, du cinéma et de la musique en ligne, accessible à tous les Seine-et-Marnais inscrits dans une bibliothèque du département.



5 MUSÉES, UN CHÂTEAU, DES ARCHIVES

Pour préparer les visites liées au programme éducatif, le Département propose également aux enseignants des animations et visites dans les différents lieux culturels dont il a la responsabilité : les Archives départementales, le château de Blandy-les-Tours, la musée-jardin Bourdelle, le musée des peintres de Barbizon, le musée Stéphane Mallarmé, le musée de la Seine-et-Marne et le musée de la Préhistoire d'Ile-de-France.



MUSÉE **JARDIN
BOURDELLE**
JARDIN D'ARTISTES, JARDIN DE SCULPTURES



MUSÉE DES **PEINTRES
DE BARBIZON**
LE RENDEZ-VOUS DES ARTISTES ET DE LA NATURE



MUSÉE **STÉPHANE
MALLARMÉ**
DANS L'INTIMITÉ DU POÈTE



MUSÉE DE **PRÉHISTOIRE
D'ÎLE-DE-FRANCE**
RETOUR SUR 600 000 ANS D'HISTOIRE



MUSÉE DE LA
SEINE-ET-MARNE
L'HOMME ET SON TERRITOIRE



CHÂTEAU DE
BLANDY-LES-TOURS
PLACE FORTE DE CRÉATIONS

INFO

Plus de détails sur seine-et-marne.fr

DES ARTISTES AU COLLÈGE

Le Département, le Rectorat de l'académie de Créteil et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles s'associent pour développer des **résidences d'artistes au collège**. Ateliers de pratique artistique, visites de lieux emblématiques du département, connaissance des arts sont les axes majeurs de ces projets menés par des artistes en étroite relation avec les enseignants. **Ces projets conduisent les élèves à développer leur savoir et à apprendre « autrement ».**

Par ailleurs **Act'art**, opérateur culturel du Département de Seine-et-Marne, propose un programme d'ateliers artistiques toutes disciplines de découverte et de pratique, des cycles de rencontres.

INFO

[Plus de détails sur scenes-rurales77.com](http://scenes-rurales77.com)

CINÉMA ET COLLÈGES

« Collège au cinéma » est un dispositif national d'éducation à l'image. Il permet aux élèves de se constituer, grâce au travail pédagogique des enseignants et des partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Trois films « arts et essai » sont présentés chaque année et font l'objet d'un projet d'établissement.

Le Département accompagne les collégiens dans la prise en charge de la billetterie et du transport.

ACT'ART

propose un accompagnement avec des interventions de professionnels dans les classes, une formation de trois jours pour les professeurs, un site internet dédié au dispositif et l'étude d'un court métrage sectionné par un jury de collégiens.

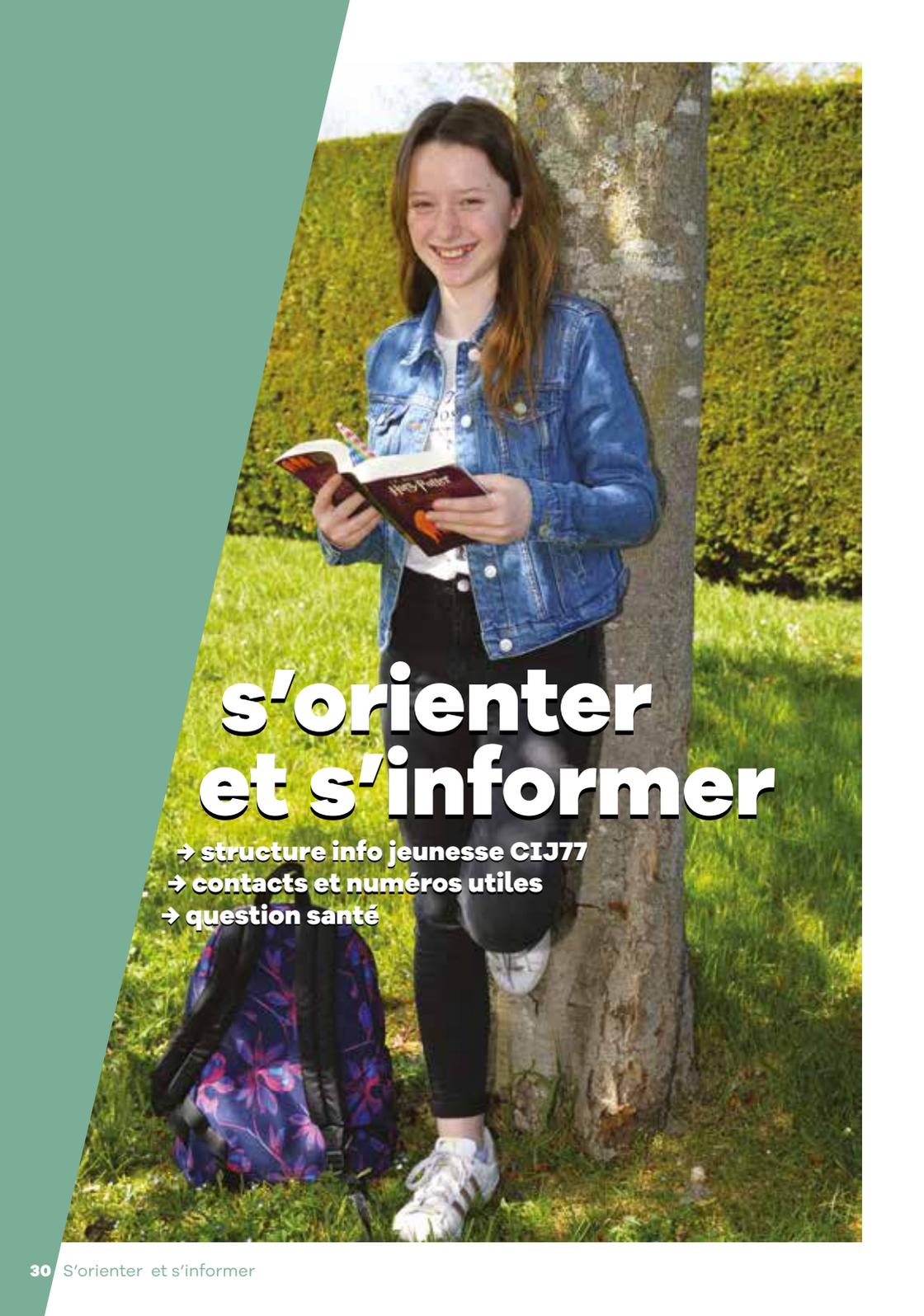
INFO

[Plus de détails sur collegeaucinema77.com](http://collegeaucinema77.com)

L'HISTOIRE VIENT AU COLLÈGE

Le Mobil'Histoire77 des Archives départementales est un outil culturel de proximité. Le bus se déplace dans les établissements scolaires de Seine-et-Marne pour permettre aux élèves seine-et-marnais de bénéficier gratuitement d'expositions temporaires sur une thématique historique, par le biais de documents d'archives et avec un éclairage local.





s'orienter et s'informer

- structure info jeunesse CIJ77
- contacts et numéros utiles
- question santé

→ structure info jeunesse CIJ77

Montereau-Fault-Yonne

3 rue André Thomas
Tél. : **01 60 57 21 06**

Moissy-Cramayel

74 rue de la Fédération
Tél. : **01 64 88 88 67**

Melun

96 rue du Général de Gaulle
Tél. : **01 64 09 73 51**

Lieusaint

Bâtiment C, 50 rue de Paris
Tél. : **01 64 13 55 83**

Vert-Saint-Denis

60 rue Pasteur
Tél. : **01 64 41 89 37**

Brie-Comte-Robert

1/3 rue des écoles
Tél. : **01 60 62 54 91**

Bailly-Romainvilliers

40 boulevard des sports
Tél. : **01 60 42 42 69**

Fontainebleau

43 boulevard du Maréchal Joffre
Tél. : **01 64 22 61 65**

Combs-la-Ville

1 avenue de la République
Tél. : **01 60 60 96 60**

Bussy-Saint-Georges

31 boulevard Pierre Mendès France
Tél. : **01 64 44 32 16**

Le Mée-sur-Seine

730 avenue Maurice Dauvergne
Tél. : **01 83 99 99 05**

Pontault-Combault

2 rue Gilbert Rey
Tél. : **01 70 05 00 72**

Mary-sur-Marne

6 bis, route de la Ferté-sous-
Jouarre
Tél. : **01 85 49 03 32**

Dammarie-les-Lys

299 rue Jules Ferry
Tél. : **01 64 87 45 04**

Nangis

2 rue Marcel Paul
Tél. : **01 64 01 28 98**

Chelles

La Boussole
2 allée Alexis Legrand
Tél. : **01 64 26 61 50**

Torcy

3 promenade du Galion
Tél. : **01 60 05 36 95**

Meaux

12 boulevard Jean Rose
Tél. : **01 83 69 01 93**

Dammartin-en-Goële

1 rue de l'Hôtel Dieu
Tél. : **01.60.54.58.60**

Lésigny

avenue des Hyverneaux
Tél. : **01 64 40 42 84**

Lagny-sur-Marne

7/9 rue vacheresse
Tél. : **01 60 35 92 64**

Nanteuil-Lès-Meaux

3 bis place Georges Brassens
Tél. : **01 60 09 05 08**

Lognes

Place des Colliberts
Tél. : **01 60 05 69 32**

Ozoir-la-Ferrière

43 avenue du Général de Gaulle
Tél. : **01 64 43 35 91**

Roissy-en-Brie

2/4 rue Lavoisier
Tél. : **01 60 28 28 38**

Savigny-le-Temple

13 place du 19 mars 1962
Tél. : **01 64 10 41 40**

Saint-Thibault-des-Vignes

29 rue du clos de l'érable
Tél. : **01 60 31 73 25**

Mitry-Mory

5 place Cusino
Tél. : **01 64 66 32 53**

Vaires-sur-Marne

8-10 rue Alphonse Manceau
Tél. : **01 64 26 55 35**

Villeparisis

40 avenue du Général de Gaulle
Tél. : **01 60 21 49 11**

→ question santé

CONSEILS, FORUMS, ANIMATION, RDV

Au sein des 14 maisons départementales des solidarités (MDS), plusieurs professionnels sont à l'écoute des adolescents pour les accompagner et les conseiller : médecins, sages-femmes, psychologues, infirmiers, conseillers conjugaux et familiaux, éducateurs, assistants sociaux...

Pour tout conseil sur la contraception ou la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), un accueil est possible en **toute confidentialité** et dans le respect du secret professionnel dans les centres de planification et d'éducation familiale. Les consultations et les permanences sont ouvertes à tous **gratuitement**. Les professionnels interviennent également au cours de séances d'information collectives autour de la vie affective, relationnelle, sexuelle et l'éducation à la santé, notamment dans les collèges. Les MDS organisent par ailleurs des forums d'information ou des animations à destination du jeune public.

Chelles

25 rue du Gendarme
Castermant
77500 Chelles
Tél. : **01 64 26 51 00**

Melun-Val de Seine

750 avenue Saint-Just
ZI Vaux-le-Pénil
77000 Vaux-le-Pénil
Tél. : **01 64 10 62 40**

Provins

11 rue du Colonel
Arnaud Beltrame
77160 Provins
Tél. : **01 60 52 51 00**

Coulommiers

26-28 rue du Palais
de Justice
77120 Coulommiers
Tél. : **01 64 75 58 00**

Mitry-Mory

1 avenue du Dauphiné
BP31 - 77290 Mitry-le-Neuf
Tél. : **01 60 21 29 00**

Roissy-en Brie

30 rue de la gare
d'Emerainville
77680 Roissy-en-brie
Tél. : **01 64 43 20 00**

Fontainebleau

33 route de la Bonne Dame
77300 Fontainebleau
Tél. : **01 60 70 78 00**

Montereau

1 rue André Thomas
77130 Montereau-fault-yonne
Tél. : **01 60 57 22 06**

Sénart

100 rue de Paris
77127 Lieusaint
Tél. : **01 64 13 42 00**

Lagny-sur-Marne

15 boulevard Galliéni
BP204
77400 Lagny-sur-Marne
Tél. : **01 64 12 43 30**

Nemours

1 rue Beauregard - BP113
77140 Nemours
Tél. : **01 60 55 20 00**

Tournan-en-Brie

16 place Edmond
Rothschild - BP47
77220 Tournan-en-Brie
Tél. : **01 64 25 07 00**

Meaux

31 rue du Palais de Justice
77109 Meaux Cedex
Tél. : **01 64 36 42 00**

Noisiel

Grande allées des
impressionnistes
77448 Marne-la-Vallee
Cedex 2
Tél. : **01 69 67 44 12**

INFO Retrouvez la MDS
la plus proche de chez vous
et les coordonnées des
centres sur le site Internet :
seine-et-marne.fr

→ contacts et numéros utiles

Département de Seine-et-Marne Direction de l'éducation

Hôtel du Département
77010 Melun cedex
Tél. : **01 64 14 77 77**

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

20 quai hippolyte Rossignol
77000 Melun
Tél. : **01 64 41 27 00**

Rectorat de l'académie de Créteil

4 rue Georges Enesco
94000 Créteil
Tél. : **01 57 02 60 00**

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

16 rue de l'Aluminium
77176 Savigny-le-Temple
Tél. : **01 64 19 11 40**

Caisse d'allocations familiales (CAF)

21 avenue du Général Leclerc
77000 Melun
Tél. : **08 10 25 17 10**

Fil santé jeunes

Tél. : **0800 235 236** (anonyme et gratuit, tous les jours de 8 h à minuit)

Tabac Info Service

Tél. : **38 89** (du lundi au samedi de 8h à 20h)

Drogues Info Service

Tél. : **0800 23 13 13**
(gratuit avec un portable au coût d'une communication ordinaire)
Tél. : **01 70 23 13 13**

Sida info-service

Tél. : **0800 840 800**

Association nationale de prévention de l'alcoolologie et addictologie

Tél. : **01 42 33 51 04**

Suicide écoute

Tél. : **01 45 39 40 00**

Viols femmes informations

Tél. : **0800 05 95 95** (appel gratuit)

Centre antipoison de Paris

Tél. : **01 40 05 48 48**

Enfance maltraitée

Tél. : **119**

Coordonnées des Organisations de parents d'élèves représentées au Conseil départemental de l'Éducation nationale

FCPE 77

mail : cdpe77@fcpe77.asso.fr
site : fcpe77.asso.fr  [fcpe77](https://www.facebook.com/fcpe77)

AD - PEEP 77

mail : adpeep77@hotmail.com
site : ad77.peep.asso.fr

UNA APE 77

mail : secretariat@unaape.fr
site : unaape.asso.fr

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
77010 Melun Cedex
01 64 14 77 77



seine-et-marne.fr

